

# Développement durable et territoires

Dossier 7 (2006) Proximité et environnement

Christophe Beaurain et Jérôme Longuépée

# Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du Risque d'Inondation

#### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

### Référence électronique

Christophe Beaurain et Jérôme Longuépée, « Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du Risque d'Inondation », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 17 mars 2013. URL : http://developpementdurable.revues.org/2612 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.2612

Éditeur : Réseau « Développement durable et territoires fragiles » http://developpementdurable.revues.org http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur : http://developpementdurable.revues.org/2612 Document généré automatiquement le 17 mars 2013. © Développement durable et territoires

# Christophe Beaurain et Jérôme Longuépée

# Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du Risque d'Inondation

- Nous nous proposons dans cet article¹ d'esquisser les traits d'une mobilisation de la notion de proximité pour la compréhension des comportements d'acteurs dans la prise en compte des contraintes environnementales. Plus précisément, il nous est apparu intéressant d'interroger la notion de risque à l'aune de la grille de lecture proposée par le groupe de recherche « *Dynamiques de proximité* »². Notre objectif sera de montrer que la problématique des risques, en ce quelle engage un renouvellement des comportements individuels insérés dans une action collective, pose clairement la question des *formes*, notamment *géographiques*, de coordination imaginées par les acteurs, mais également de leur *contenu*.
- Notre hypothèse sera que l'on peut aborder cette question à partir de l'étude de formes de proximités géographiques particulières, notamment la *micro-localisation* (Caron, Torre, 2001; Papy, Torre, 2002), ainsi que la notion de *proximité environnementale* qui permet de rendre compte de bon nombre de motivations à la coordination (ou la non-coordination) entre acteurs institutionnels, soumis à un risque naturel et ce, de manière différenciée.
- Par ailleurs, il nous semble que l'étude de nouveaux objets, notamment environnementaux, et acteurs doit susciter un nouveau débat concernant l'importance, souvent relativisée, des formes de proximité géographique comme condition à la coordination entre acteurs.
- L'examen des formes de coordination sur certains territoires soumis à des risques naturels se révèle être, à cet égard, riche d'enseignements : il permet de comprendre comment, en dépit d'une proximité environnementale favorisant l'émergence d'une préoccupation commune, la coordination bute sur les modalités d'action à mettre en œuvre. En l'occurrence, le rôle central d'une forme de proximité géographique particulière matérialisée au travers des micro-localisations permet de déterminer le positionnement de chaque acteur au sein de la négociation. De manière extensive, il permet de comprendre comment les acteurs en sont arrivés à une absence de réglementation de l'usage des sols, et d'une manière plus générale, de gestion du risque sur une échelle spatiale intercommunale, qui a pu conduire les municipalités concernées à menacer l'existence des ressorts communs de leur attractivité.
- Depuis un peu plus d'une décennie, les gouvernements successifs ont mis en œuvre des nouvelles politiques publiques, dont certaines sont caractérisées par leur approche normative (Plan de prévention des risques, PPR avec PPRi : plan de prévention des risques d'inondation —, Plan local d'urbanisme, PLU), tandis que d'autres innovent quant à leur aspect organisationnel (lois sur l'intercommunalité, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, SAGE). Les politiques publiques qui nous intéressent particulièrement concernent celles ayant trait à la gestion des usages des ressources naturelles ainsi que celles œuvrant dans le sens d'une plus grande proximité entre les acteurs. Leur principal trait commun nous semble être l'importance désormais accordée aux acteurs locaux dans la gestion des ressources et du devenir de ce qu'il convient désormais d'appeler les territoires. Cependant, ces transferts de compétences ne vont pas sans poser des problèmes de coordination, nés des conflits d'intérêts entre les communes, exacerbés par un contexte de concurrence territoriale.
- Notre démonstration se décompose en trois temps. Le premier est l'occasion de discuter des mutations à l'œuvre dans le monde de la proximité. La partie suivante aura pour objectif d'analyser, à partir d'un cas d'étude qui concerne des collectivités locales en proie à des phénomènes d'inondation récurrents, la manière dont ces dernières se sont coordonnées pour pallier cette préoccupation commune. Cette même partie sera par ailleurs l'occasion de mettre en évidence la logique de construction de l'espace de coordination (une structure intercommunale *ad hoc*), autrement dit la forme géométrique de la proximité qui en résulte, notamment à partir d'une proximité environnementale partagée entre les acteurs. Enfin, la

troisième partie évalue l'espace de coordination ainsi créé ainsi que les solutions apportées par le législateur. Elle sera l'occasion d'expliquer en quoi les formes organisationnelles créées se sont avérées globalement inefficaces, ce qui a conduit le législateur à imposer des solutions plus contraignantes, notamment par le biais des PPRi. Nous verrons par ailleurs en quoi ces derniers, en tentant de régler le problème des inondations, en suscitent de nouveaux, et terminerons sur la question de la viabilité d'une forme de coordination commune à l'ensemble du bassin versant.

# 1. La proximité : formes stabilisées et tendances récentes

- La théorie de la proximité, née d'un besoin de théoriser le territoire (Bertrand *et al.*, 2001, 7), propose une voie de recherche originale née de la confrontation des champs de recherche de l'économie spatiale, de l'économie industrielle et de l'économie institutionnelle bien qu'initialement orientée vers les mondes de la production et de l'innovation. Cependant, certains auteurs ont appliqué cette approche à des terrains et acteurs novateurs : régulation des ressources environnementales (Dupuy, Filippi, 2000 ; Torre, 2000, Letombe, Zuindeau, 2001 ; Caron, Torre, 2001 ; Papy, Torre, 2002), dynamique territoriale (Gilly, Leroux, 1999 ; Guérin, 2001 ; Lahaye, 2002), risques naturels (November, 2001 ; Longuépée, 2003).
- Plusieurs conceptions de la proximité ont été développées : la notion de *proximité géographique* ou physique, à partir de laquelle s'est déclinée la *proximité organisationnelle* et enfin celle *institutionnelle*. Voyons le contenu sémantique des principales formes de proximité développées dans la littérature avant de discuter sur ce qui nous semble relever d'un élargissement des objets et des postures méthodologiques mobilisées en la matière.

# 1.1. Distances géographiques et organisationnelles

- La proximité géographique représente une forme de différenciation fondée sur le caractère spatial au sein duquel s'inscrivent les acteurs économiques. Elle s'apparente dans une large mesure à la *distance coût de transport* (Rallet, 2002). Historiquement, sa prise en compte est légitimée par l'importance considérable des coûts de transport aux 19° et 20° siècles (Rallet, 2002). Préférentiellement appliquée aux entreprises, l'idée d'une proximité géographique renvoie à l'observation des processus de concentration industrielle ainsi qu'à la distribution spatiale des activités.
- La proximité géographique peut être évaluée par le biais de grandeurs spatiales, temporelles ou encore spatio-temporelles, sachant qu'elle tient également compte des infrastructures et technologies créées par l'homme : les infrastructures publiques, les nouvelles technologies, mais aussi les prix de certains biens ou services, atténuent les distances en réduisant les délais et les coûts de transport.
- De toute évidence, toutes choses étant égales par ailleurs, les faibles distances géographiques sont susceptibles de favoriser l'émergence de proximités organisationnelles, c'est-à-dire liées à l'appartenance ou la similitude (cf. infra). Gilly et Grossetti (1993, 455) s'accordent, avec d'autres, à considérer que « l'inscription dans un même territoire favorise les relations de coopération entre organisations, donc la proximité organisationnelle ». Dupuy et Torre complètent cette vision en considérant qu'au sein des Systèmes Locaux de Production ou d'Innovation, « la proximité géographique peut constituer, par l'établissement de relations répétées d'une culture commune et de liens de coopération, voire de confiance, un facteur de cohésion (...) favorable à l'établissement et à la pérennisation de relations de coopération » (2000, 77). Ainsi, « les effets de proximité seraient recherchés par les acteurs lorsqu'ils permettent de retrouver des avantages comparés que la concurrence sans coopération ne permet pas d'obteni r » (Colletis, Pecqueur, 1993, 503).
- La proximité organisationnelle, renvoie pour sa part à deux types de logique : l'une d'appartenance selon laquelle sont réputés proches en termes organisationnels les acteurs partageant le même espace de rapports ; et l'autre renvoyant à une dimension plus institutionnelle, de similitude, selon laquelle sont réputés proches les acteurs partageant le même espace de représentation, de modèles et de règles de pensée et d'action (Gilly, Torre, 2000, 12-14).

- Plusieurs auteurs, notamment Pecqueur (1996) ainsi que Colletis *et al.* (1999), Gilly et Leroux (1999), Torre (2000) distinguent explicitement, au sein de la proximité organisationnelle, deux formes de proximités: institutionnelle et organisationnelle *stricto sensu*. La première repose « *sur l'adhésion des acteurs à un espace commun de représentations, de règles d'action et de modèles de pensée et d'action* « orientant les comportements collectifs (Torre, 2000, 409). Ils définissent par ailleurs la proximité organisationnelle comme « *une relation de proximité induite par l'appartenance à une organisation comme le fait de suivre des règles communes ou partager une même culture d'entreprise au sein d'une activité finalisée* « (Rallet, 2002, 17). La proximité organisationnelle repose ainsi sur un cadre cognitif commun partagé par des acteurs appartenant à un même espace de rapports.
- Pecqueur (1996, 218) pour sa part remarque que « le territoire se crée par la construction d'un cadre commun de représentations et d'appréhension des choix de comportement par la proximité institutionnelle ». En d'autres termes, le territoire doit son existence non seulement du fait de la présence d'une proximité géographique et organisationnelle, mais également du fait que cette dernière proximité soit suffisamment partagée par l'ensemble des groupes d'individus, émanant de différentes sphères d'influence (marchande, publique, consulaire, etc.). Notons enfin que la notion de distance organisationnelle s'est fortement inspirée des travaux relatifs aux districts et milieux innovateurs : on y retrouve aisément les notions de vision commune, de préoccupations semblables ou encore le sentiment d'appartenance chères à Pecqueur (1996) et Lacour (1996).

# 1.2. Proximités, nouvelles postures méthodologiques, nouveaux objets et acteurs

- Plusieurs mutations significatives semblent être à l'œuvre dans le *monde de la proximité*. Elles concernent principalement la *grammaire* des proximités, la mobilisation du sens des proximités, l'importance relative des différentes formes ainsi que les objets d'application.
- Concernant la *grammaire* des proximités, certains auteurs ont récemment proposé une simplification à travers la notion de *proximité organisée* (Rallet, 2000, 2002 ; Caron, Torre, 2001 ; Rallet, Torre, 2004), rejetant ainsi explicitement la distinction entre proximité organisationnelle et institutionnelle. La proximité organisée résulterait d'un lien social (Rallet, 2002). Elle renverrait alors à « *la capacité qu'offre une organisation de faire interagir ses membres* » (Rallet, Torre, 2004, 3). Ainsi, la proximité organisée semble rétablir une séparation entre la distance géographique *stricto sensu* et un apport institutionnaliste dans son ensemble.

  Du point de vue de la mobilisation du sens des proximités, dès 1996, Lacour nous mettait
  - Du point de vue de la mobilisation du sens des proximités, dès 1996, Lacour nous mettait en garde contre la tentation de considérer toute forme d'institution comme agissant dans le sens d'une plus grande proximité : « sans doute de manière accentuée jouent des formes contractantes et dilatantes qui augmentent l'écart entre les réalités institutionnelles » (1996, 39). De la sorte, les déterminants des interactions entre acteurs exercent un effet ambivalent et peuvent tout aussi bien influer dans le sens d'une plus grande proximité que favoriser une absence de proximité : une dissimilitude des représentations ou des règles d'action à mobiliser pourrait alors conduire à éloigner les acteurs.
- 18 C'est clairement la position de Lecoq lorsqu'il considère que « de nombreux travaux donnent cette étrange sensation d'une proximité providentielle permettant de résoudre spontanément les défauts de coordination » (2001, 4) alors que « la divergence des interprétations et des anticipations (...) semble largement plus réaliste qu'une quelconque convergence vers des dynamiques collectives d'acteurs » (ibid., 9).
- Le sens des proximités renvoie par ailleurs au fait que les aspects négatifs inhérents à la proximité ont été, jusqu'ici, plutôt ignorés ou traités comme des facteurs secondaires : coûts de congestion des biens publics impurs, externalités environnementales négatives (Rallet, 2002, 13). Si dans certains cas la proximité géographique est indispensable à l'apparition d'externalités pécuniaires, certains auteurs s'accordent à considérer qu'il existe des effets de seuil au-delà desquels des externalités négatives apparaissent (Rallet, 2000, 44).
- De manière extensive, il nous faut concevoir, avec Caron et Torre, que la proximité géographique peut être tout à la fois recherchée de manière à bénéficier des avantages

susmentionnés ; ou au contraire subie comme c'est le cas pour certaines externalités environnementales négatives. On parle alors d'externalités négatives de proximité (2001, 8).

- Il nous semble que ce soit là une dimension redécouverte des effets de proximité, notamment du fait que les contributions tendent désormais à s'ouvrir à de nouveaux objets et de nouveaux acteurs, qui remettent par ailleurs en cause la hiérarchisation de l'importance effectuée *a priori*, entre les différentes formes de proximité.
- La lecture des principales contributions en termes de proximité nous conduirait au constat selon lequel *toutes les formes de proximité ne se valent pas*. Ainsi, la proximité géographique induirait, isolément, des formes de coordination somme toute assez archaïques, il y aurait alors lieu de considérer d'autres formes d'intégration institutionnelles plus élaborées pour rechercher des entités productives territorialisées à part entière.
- Ainsi, certains écrits opèrent une certaine hiérarchisation de l'importance des formes de proximité, selon qu'elles engendrent des formes de coordination plus ou moins efficientes. Ce sentiment semble particulièrement présent chez Colletis *et al.* (1999), mais aussi chez Rallet, selon lequel « *la proximité géographique est une condition permissive des interactions entre agents. Elle en facilite l'établissement et la réalisation mais ne les transforme en interactions réelles, en coordination effective, qu'à travers le passage d'une proximité organisée, fût-elle minimale* » (2002, 18). Le même auteur est par ailleurs très explicite de ce point de vue : évoquant l'origine institutionnelle de la proximité, il en conclut que « [cette dernière] *traduit la domination de la proximité géographique par la proximité organisée* » (*ibid.*, 19).
- Sans doute cette importance accordée aux formes de proximité plus institutionnelles est due, outre l'origine même du courant, aux objets qui ont été les premiers abordés par cette approche, en l'occurrence les dynamiques industrielles territorialisées. Ainsi, la genèse du courant de la proximité a pu conditionner, pour une large part, la recherche de formes institutionnelles élaborées (proximités organisationnelles et institutionnelles).
- Cependant, une profonde mutation semble être à l'œuvre si l'on considère deux évolutions récentes dans le monde de la proximité que sont l'appréhension de problèmes inédits, en particulier l'ouverture au champ environnemental et l'exploration de nouveaux mondes extérieurs à la sphère productive, en l'occurrence les collectivités et/ou les ménages (Letombe, Zuindeau, 2001; Caron, Torre, 2001; Papy, Torre, 2002; Lahaye, 2002; Longuépée, 2003). Autrement dit, la diversification des objets et des acteurs étudiés ne va pas sans changer le sens des proximités mobilisées ainsi que leur importance relative dans l'explication des coordinations ou absences de coordination observées.
- C'est précisément le parti pris ici, puisque nous tenterons de démontrer, entre autres, comment la recherche par les ménages en quête de localisation, d'une proximité géographique vis-àvis de ressources environnementales territorialisées, favorise le développement de certains territoires. Nous rejoignons alors l'idée développée par Caron et Torre (2001), selon lesquels la proximité géographique serait parfois recherchée par certains acteurs, notamment pour bénéficier de rentes de situation, alors que dans certains cas, elle serait à la fois néfaste et subie, comme c'est le cas des pollutions ou des risques.
- Cette différenciation nous conduit alors à un second constat effectué par certains auteurs, à savoir l'inégalité face à l'espace, qu'ils qualifient de *micro-localisation* des différents acteurs (Caron, Torre, 2001; Papy, Torre, 2002). De cette dernière va dépendre la manière dont les acteurs cherchent à résoudre certains conflits, et notamment traiter certains problèmes environnementaux.
- Cette inégalité spatiale nous semble pouvoir expliquer l'absence ou les échecs de coordination dont Lacour (1996), Lecoq (2001) et Rallet (2000, 2002) ont pressenti l'importance. De ce fait, comme le remarquent Caron et Torre, « le rôle joué par la proximité organisationnelle s'en trouve modifié » (2001, 8), tout comme le statut de la proximité géographique, et la recherche de solutions de nature coopérative ou institutionnelle devient alors nécessaire.
- Ainsi, l'approfondissement opéré autour de la notion de proximité géographique nous semble largement redevable d'une ouverture vers des problèmes de coordination liés à l'usage de ressources environnementales, mettant en œuvre des conflits mobilisant des acteurs différenciés du point de vue de leur nature (collectivités territoriales, ménages). De surcroît,

dans certains cas, la proximité géographique peut parfaitement expliquer la sélection des acteurs voués à une forme de coordination mais également, au moins potentiellement, le contenu de la coordination, en l'occurrence le problème commun et la manière dont les acteurs entendent le résoudre. Ainsi, par exemple, la proximité géographique invite-t-elle dans certains cas à une reformulation de l'action publique locale dans le domaine environnemental (Beaurain, Maillefert, 2004). De ce constat découle l'idée selon laquelle certes l'étude des visages que revêt la proximité géographique ne permet pas de conclure à des formes de coordination élaborées, mais elle propose cependant des avancées pour ce qui concerne la compréhension des absences ou échecs de coordination et donc de proximité organisée. C'est précisément l'objet de la section suivante qui porte sur l'étude d'un problème de coordination entre acteurs institutionnels soumis au risque d'inondation.

# 2. Risque d'inondation et tentatives de résolution à l'échelle locale : le cas de la basse vallée de la Canche

30

Le bassin hydrographique de la Canche, fleuve côtier du nord de la France, s'étend sur 1 274 km² et concentre 181 communes et 70 000 habitants. La partie aval du fleuve, communément dénommée basse vallée de la Canche, est le théâtre d'inondations depuis plusieurs siècles. De vocation principalement agricole, ce territoire fait l'objet d'une urbanisation croissante du fait de l'existence d'aménités environnementales liées à la prééminence des paysages d'eau remarquables. Cependant, les événements d'inondation dommageables, qui se sont multipliés à partir de la seconde moitié du 20° siècle, constituent une préoccupation majeure aussi bien pour les habitants que pour les décideurs locaux, tant ils remettent en cause l'attractivité de certaines communes. Ce déficit, s'il apparaît décalé temporairement par rapport aux événements, se matérialise déjà aujourd'hui au travers des moins-values immobilières observées à l'occasion des transactions depuis 1995 (Longuépée, 2003) ainsi que par le biais de l'évolution démographique erratique que connaissent certaines communes.

Il s'agit ici, d'une part, d'étudier la façon dont le risque d'inondation est devenu une préoccupation commune et, d'autre part, d'analyser la manière dont les acteurs institutionnels ont tenté d'y remédier. En dernier lieu, nous tirerons quelques enseignements plus théoriques concernant la logique de construction d'un espace de coordination entre acteurs soumis à une contrainte naturelle.

### 2.1. Le rôle des acteurs dans la construction du risque

Le territoire de la basse vallée de la Canche recèle de nombreux actifs environnementaux territorialisés (paysages d'eau, abondance d'espace, etc.) exerçant un effet centripète sur les ménages. Cette attractivité se traduit aujourd'hui encore à travers les visages de l'urbanisation aux abords de la Canche, largement permise par l'absence quasi généralisée de contrôle de l'occupation des sols. En effet, le fond de vallée s'est urbanisé sous la forme d'un trait linéaire de part et d'autre du fleuve, à l'endroit où les individus jouissent pleinement de flux d'aménités et de rentes foncières abordables, sans que soit pris en compte cependant l'aspect moins heureux de la proximité aux cours d'eau : le risque d'inondation.

Dès les années soixante-dix, la forme de construction territoriale est spécifique puisque prenant la forme d'une consommation d'espace et d'environnement. Les nouveaux venus partagent un cadre sémantique commun au sens de Pecqueur (1996) : la perspective d'accaparement de flux d'aménités liés à la proximité de la Canche.

Du coté des municipalités, l'hédonisme prédomine également, bien que sous une autre forme que celle véhiculée par les ménages. Si ces derniers sont demandeurs, les décideurs locaux sont offreurs, étant donnée la conscience que les paysages d'eau présents sur leurs territoires fondent dans une large mesure leur attractivité. Réglementer l'accès à ces espaces équivaudrait à menacer leurs perspectives de développement.

La préoccupation commune au sens de Lacour (1996) s'apparente ici pour les municipalités à l'ambition de pérenniser le mouvement d'urbanisation né de l'attractivité de leurs paysages d'eau à rentes foncières relativement faibles. Bien qu'étant commune, cette préoccupation

n'implique guère pour autant de coordination. Dans une large mesure, chaque commune agit indépendamment des autres, ou plutôt *chaque commune s'abstient d'agir à l'aune de l'abstention des autres*: aucun décideur ne désire réglementer l'usage des sols sous peine de perdre des perspectives de développement au profit des communes limitrophes.

# 2.2. Les modes de coordination territoriale mis en œuvre : une rétrospective

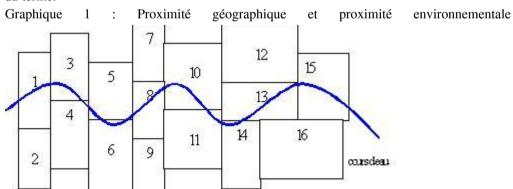
- Dès les années soixante-dix, un premier syndicat mixte fut créé, ayant pour objectif de limiter les inondations par l'action de déboisements et de curages. En 1973, l'idée du syndicat fut cependant interrompue.
- Ce n'est qu'au cours des années quatre-vingts que les phénomènes de crue vont se multiplier. Du point de vue des ménages, ces inondations remettent en cause le bien-fondé de leur décision d'installation sur le territoire. Pour les décideurs, elles constituent une menace quant à la pérennisation de l'attractivité du territoire.
- La préoccupation commune émerge précisément à cette époque avec l'avènement de phénomènes spectaculaires qui engendrent un mouvement de revendication des habitants auprès des municipalités concernées<sup>3</sup>. La préoccupation commune, relayée cette fois à l'échelle des municipalités, prend corps en 1988 avec la création d'une institution *ad hoc*: le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de la Canche (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, SIABVC) dont la vocation consiste en l'aménagement de la rivière ainsi qu'en la lutte contre les inondations. À sa création, le SIABVC regroupe une dizaine de communes concernées au premier chef par les inondations. En 1996, le SIABVC s'agrandit pour intégrer le territoire de 30 communes.
- Avec l'instauration du SIABVC se dessine un embryon de coordination locale quant à la gestion du fleuve. Les tentatives de gestion des risques à l'échelle municipale s'étant soldées par un échec, une réflexion à partir du bief aval du fleuve est entreprise. Les premières actions ont porté sur l'élaboration d'ouvrages structurels afin de parer au plus urgent suite à la crue de 1988. Fait remarquable, le SIABVC entreprend des travaux de curage et d'enlèvement des embâcles par le biais d'un contrat de rivière « *Canche propre* » co-présidé par les instances de l'Etat, du Département et de la Région.
- La coordination des acteurs institutionnels prend une forme originale dans la mesure où les actions engagées sont porteuses, au moins potentiellement, d'une stratégie *win-win*: initialement envisagées pour lutter contre les inondations, elles s'orientent également vers la restauration des milieux aquatiques. Cependant, peu de décideurs en ont conscience.
- Il résulte de la création du SIABVC une forme organisationnelle évidente puisque le syndicat regroupe des acteurs partageant un même espace de rapport (les municipalités). Mais cette même structure intercommunale est potentiellement génératrice de proximité institutionnelle dans la mesure où la question de la résolution du problème des inondations pose la question de la convergence des intérêts et des espaces de représentation de différents acteurs : les inondés eux-mêmes, les communes, ainsi que des acteurs intervenant à des échelles plus larges, à l'instar de Agence de l'eau ou de la Préfecture.

# 2.3. La proximité environnementale ou la logique de construction de l'espace de coordination

- La première forme de coordination se fonde sur un aspect géographique, puisque les communes insérées au sein de la structure intercommunale se partagent un territoire dont une part de l'attractivité mais également des problèmes actuels résultent du cours d'eau. Dans une certaine mesure, ce dernier engendre une certaine unité territoriale, comme d'ailleurs peut l'impliquer la situation littorale, ou encore celle des versants.
- La proximité géographique peut impliquer par ailleurs une unité paysagère : paysages d'eau pour la vallée, paysages littoraux pour les communes côtières, etc., qui résulte précisément de la présence d'une infrastructure environnementale partagée par différentes communes : la Canche.
- Consécutivement à l'invitation proposée par Torre (2000) qui concerne les différentes dimensions déclinables de la proximité, il paraît alors possible d'évoquer une forme de

proximité environnementale susceptible de pouvoir rendre compte de certaines formes et intensités d'interactions entre acteurs institutionnels. On retrouve cette idée, bien qu'implicitement, chez les auteurs traitant des relations de proximité en milieu rural et de l'élaboration des AOC. Par exemple, Torre explique qu'au sein des processus de production agricole élaborant ces normalisations, on retrouve, outre la forme de proximité organisationnelle (l'appartenance au même syndicat de producteur par exemple), une forme de une proximité géographique : « l'appartenance à une même zone, ici souvent identifiée à un terroir commun » (2000, p. 410). Or, le terroir renvoie principalement à des traits productifs spécifiques, issus souvent de caractéristiques physiques prédéterminées (sols, climats, végétation, etc.).

- De ce fait les paysages peuvent, à l'instar d'autres caractéristiques de l'espace ou de ses contenus, faire figure d'inputs de production, de différenciation et de construction territoriales. Cette remarque nous apparaît d'autant plus cruciale que comme l'expriment plusieurs auteurs (Dupuy, Filippi, 2000; Rallet, Torre, 2001), la proximité géographique reste une nécessité pour la formation de relations durables. Ces auteurs précisent au demeurant que la proximité géographique ne saurait « être assimilée à une proximité physique qui serait le fruit de contraintes naturelles » « mais à une construction » (Dupuy, Filippi, 2000, p. 527). C'est également le cas pour ce qui concerne les communes de la basse vallée de la Canche puisque la proximité géographique entre les acteurs est précisément construite selon une géométrie particulière.
- Cette forme originale, de nature paysagère, implique en outre une proximité au risque. De ce fait, sont proches d'un point de vue environnemental les communes appartenant au SIABVC, c'est-à-dire les communes partageant une même unité environnementale matérialisée par la Canche, et subissant ses effets à la fois positifs et négatifs. En outre, la coordination entre les acteurs institutionnels implique une proximité géographique vis-à-vis d'un cours d'eau générateur de risque et à ce titre, la proximité est subie (Caron, Torre, 2001).
- In fine, dans certains cas, la proximité environnementale pourrait substituer à l'espace géographique euclidien, des *contenus homogènes de l'espace* permettant aux agents d'évoluer au sein d'un même espace géographique, continu, ou du moins un espace géographique fondé sur une unité, une continuité environnementale, notamment paysagère à défaut de proximité métrique.
- La proximité environnementale renvoie en définitive à une double caractéristique : une situation géographique partagée et la constitution d'interactions entre acteurs appartenant à une même zone caractérisée par l'unité paysagère évoquée précédemment. En ce sens, on évoque ici la dimension « organisée » de la proximité, au double sens organisationnel et institutionnel du terme.



Au regard du graphique 1, nous ne pourrions considérer les communes 1 et 16 comme proches géographiquement. Cependant, l'ensemble des communes ont en commun la proximité au cours d'eau, qui fonde une forme alternative à la proximité géographique : une proximité environnementale. C'est précisément ce partage de la proximité au cours d'eau, cette continuité paysagère qui fonde la notion de terroir commun au sens de Torre (2000). Elle explique dès lors le fait que certaines communes, bien que relativement distantes les unes des autres, partagent une certaine forme de proximité.

- La proximité environnementale est précisément celle qui permet de passer outre l'absence de proximité physique dans le cadre du SIAVBC : elle se substitue à cette dernière. Le cours d'eau, d'abord par le biais des paysages qu'il contribue à produire, mais aussi eu égard aux risques qu'il engendre, joue le rôle de « fil d'Ariane » permettant une unité territoriale, et ainsi ouvrir des perspectives de coordination nées de préoccupations communes, partagées.
- En apparence, la proximité environnementale s'insère assez bien dans la lignée des travaux de facture théorique développés par les fondateurs de l'école de la proximité. Elle interpelle néanmoins ce cadre conceptuel sur deux aspects.
- En premier lieu, la référence à un actif environnemental pour la détermination d'une proximité pose la question de l'origine naturelle ou anthropique de cet actif. Il n'est cependant pas aisé de trancher entre ces deux positions, sachant que cette question concerne somme toute le contenu des rapports hommes nature, ce qui nous éloigne manifestement de notre sujet. On notera simplement que c'est tout autant la définition du milieu naturel que celle des paysages comme élément patrimonial qui sont engagées dans cette question.
- 53 En second lieu, la proximité environnementale pose la question de la distance et de la mobilité : jusqu'à quelle distance de l'actif environnemental se sent-on en proximité géographique avec lui ? Dans le cadre de notre exemple, l'éloignement des points extrêmes (très grande distance) s'articule à une très courte distance (un quasi face à face) de chaque point avec le fleuve. Les interactions entre acteurs situés à de grandes distances pourront donc être compensées par une certaine mobilité. Reste qu'il existe bien une proximité géographique (au sens euclidien du terme) de chaque acteur vis-à-vis de la Canche. De la même manière, le patrimoine commun aux acteurs, que constitue le cours d'eau, repose sur une proximité physique de chaque individu à ce dernier. En ce sens, nous pouvons légitimement considérer que la proximité environnementale interroge la relativisation du local introduite par les travaux des précurseurs, et notamment Rallet et Torre. L'idée selon laquelle les réseaux sociaux comptent bien plus que le face à face localisé est ici interpellée par l'hypothèse selon laquelle c'est d'abord la proximité à un actif environnemental qui fait sens, et qui incite dans un second temps les acteurs à aller vers une proximité organisée pour répondre aux problèmes posés. En ce sens également, la référence à la proximité environnementale lève une des ambiguïtés fondamentales de l'approche en termes de conflits d'usage. Avec la proximité environnementale, nous considérons explicitement que la proximité se développe à partir d'un local, et non à partir de réseaux sociaux.
- Dans le cas de la basse vallée de la Canche, la proximité géographique relève certes, comme nous le proposons, d'une infrastructure naturelle commune. Cependant, jusqu'à présent, cette proximité s'est matérialisée, sous l'angle de la coordination intercommunale, par des tentatives de règlement des problèmes d'inondation, et non pas des enjeux liés à une gestion plus globale de la Canche. La proximité environnementale ne présage donc pas de l'efficacité de la coordination. Elle en explique simplement la géographie. Reste alors à expliquer l'échec de coordination en dépit de l'instauration du SIAVBC. Cette étude fait précisément l'objet de la dernière section.

# 3. Les modes de coordination territoriale à l'épreuve des risques naturels

En dépit d'une proximité environnementale manifeste, qui traduit au surplus un intérêt partagé à la résolution de la préoccupation commune, la création d'une structure organisationnelle *ad hoc* (SIABVC) ne semble pas pouvoir conduire à une gestion efficace du risque d'inondation. La résolution bute d'abord sur des problèmes inhérents à la fois aux moyens imaginés pour y remédier (notamment les solutions techniques ainsi que la zone d'action considérée, c'est-à-dire le seul SIABVC) et à l'existence d'intérêts divergents. Ces derniers sont eux-mêmes conditionnés par les micro-localisations différenciées des communes vis-à-vis des aménités environnementales et des risques engendrés par le cours d'eau.

## 3.1. Les limites inhérentes à la coordination au sein du SIABVC

56

57

58

59

60

62

L'espace de coordination, amorcé par la création du SIABVC et destiné à rapprocher *institutionnellement* et *organisationnellement* les acteurs, présente plusieurs limites. D'abord, cette forme de coordination ne peut que répondre partiellement aux enjeux de la gestion du risque d'inondation. La volonté affichée en matière de coordination intercommunale ne concerne que la partie aval du fleuve, la plus vulnérable. *A contrario*, les communes en amont ne disposent pas de structure institutionnelle chargée d'assurer un entretien régulier du fleuve. Pour reprendre la terminologie de Torre (2000, p. 413), au regard de son emprise, la contractualisation ne se révèle que partielle, du fait de l'absence de certaines municipalités parties prenantes à la préoccupation commune. Ce constat d'incomplétude est encore aggravé si l'on considère l'absence de coordination à l'échelle du bassin versant.

Ensuite, la notion de préoccupation commune ne renseigne pas sur les *modalités* d'application des actions. En effet, si l'objectif est partagé entre les acteurs, rien ne garantit pour autant que les moyens mis en œuvre feront également l'unanimité. Ainsi, sur le territoire du SIABVC, les choix de protection (endiguements) n'ont porté que sur certaines communes, alors que d'autres communes sont susceptibles de voir une partie de leur territoire dévolue aux champs d'expansion des crues. Dans le premier cas, les terres nouvellement protégées pourront faire l'objet de multiples usages, alors que dans le second, les usages seront largement limités.

Il peut donc émerger, en dépit d'une préoccupation commune, des conflits résultant de la façon dont sont envisagées les solutions techniques et spatiales, et plus généralement organisationnelles. La préoccupation commune n'implique donc pas « *la construction d'un cadre commun de représentation* » pour reprendre Pecqueur (1996, p. 218), et c'est précisément cette logique de similitude (de représentations et de perceptions du problème commun ainsi que des solutions à apporter) qui fait défaut. Cette tentative de mise en proximité reste par ailleurs limitée à la seule problématique des inondations.

Une dernière limite résulte de la manière dont on conçoit les moyens de remédier aux inondations : les efforts sont quasi exclusivement orientés vers l'emploi de mesures structurelles. En aucun cas, les parties prenantes au SIABVC ne prennent l'initiative de mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'occupation des sols. Il manque, en marge des mesures de défense, une dynamique commune en termes de réglementation de l'urbanisme.

En définitive, l'examen des formes de coordination à l'œuvre en basse vallée de la Canche démontre que la proximité organisationnelle ne se suffit pas à elle-même pour caractériser une convergence entre acteurs, et il s'agit précisément de déterminer les *modalités* par lesquelles la coordination prend forme. Cette *mise en proximité* bute manifestement sur la divergence des intérêts des acteurs à coopérer. C'est dans cette perspective que le législateur a cherché à imposer une solution par le biais d'une réglementation des usages des sols : le Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi). Mais quelles en sont alors les implications du point de vue des acteurs institutionnels ?

## 3.2. Micro-localisations, rentes territoriales et PPRi

Le risque, tout autant que les aménités offertes par la Canche, est réparti inégalement sur le territoire de la Canche : certaines zones sont plus ou moins soumises aux inondations, tandis que d'autres jouissent d'aménités paysagères liées à la proximité à la Canche sans connaître d'aléa important. De la sorte, il est possible de différencier le territoire selon différents niveaux d'attractivité, ce qui suppose l'existence de rentes de situation différenciées entre communes.

Cette hypothèse renvoie à la notion de micro-localisation (Caron, Torre, 2001; Papy, Torre, 2002) qui déterminera l'attractivité et donc l'intérêt des communes à s'insérer dans des dynamiques de résolution de problèmes communs à un territoire.

Quel est l'effet de l'instauration d'un PPRi sur cette inégalité spatiale observée entre communes ? Pour beaucoup de décideurs, les PPRi condamnent leurs perspectives de développement et c'est la raison pour laquelle, par le passé, les différentes tentatives de gestion locale des risques naturels par l'occupation des sols (PSS, PER) se sont soldées par un échec.

On conçoit aisément que les communes rechignent à condamner leurs perspectives de développement, tout autant que celles bénéficiant de rentes de situation n'aient *a priori* aucun

intérêt à coopérer avec celles subissant les contraintes liées aux risques naturels et aux PPRi. Comme le souligne Cabannes (2000), « la longue marche de l'intercommunalité depuis un siècle s'est caractérisée par des formes minimalistes de coopération sans solidarité fiscale, ce qui suppose la persistance d'une concurrence entre communes ». Et comme le remarquent très judicieusement Domenach et Marc (1998, p. 32), il nous faut nous rendre à l'évidence selon laquelle en marge des PPRi, « il manque un mécanisme articulant les zones soumises à risques et celles qui ne le sont pas ; ces mécanismes permettraient d'accroître une forme de solidarité entre ces zones » .

L'abstention des communes à réglementer l'usage des sols a conduit l'Etat à se substituer à ces dernières par le biais de la mise en œuvre du PPRi. Cependant, dès lors que la mise en place des PPRi se fonde sur l'échelle communale, elle tend à pérenniser une situation asymétrique entre les communes, qui peut nuire à la mise en place d'une dynamique de construction territoriale sur le territoire de la basse vallée de la Canche. Reste que les micro-localisations différenciées observées sur le territoire aval c'est-à-dire celui du SIABVC, sont encore plus tangibles à l'échelle du bassin versant. Cependant, des formes de solidarité ont été envisagées par le législateur. Il nous semble qu'elles agissent en faveur de la construction de proximités entre acteurs institutionnels.

65

66

67

68

# 3.3. D'une gestion du risque à la gestion du cours d'eau : la difficile quête de proximités plus intégratives

La question restant à élucider concerne la coordination à l'échelle du fleuve et son bassin versant. Avec la création des SAGE est reconnue une vision systémique et complexe entre usages et milieux. Les SAGE doivent faire cohabiter de multiples usages, tout en assurant la conservation des équilibres naturels. Avec la loi de 1992, le bassin versant est consacré comme unité territoriale la plus pertinente pour les questions de gestion de l'eau (Mermet, Treyer, 2001, p. 68). Mettant l'accent sur la concertation, les SAGE sont censés faire émerger les intérêts des acteurs et contribuer à identifier leurs stratégies. Ils représentent un espace de négociation favorisant la mise en œuvre d'une politique de résolution d'une préoccupation commune. Ils constituent ainsi une instance favorisant une proximité organisationnelle née de l'élaboration, dans le temps, d'un espace commun de rapports. Ils doivent favoriser également une proximité institutionnelle en incitant des acteurs de nature différente, regroupés en collèges, à adhérer à un cadre cognitif, un espace commun de représentations et de règles d'actions (convergence des points de vue, des intérêts). La démarche SAGE se trouve dès lors confrontée à un double impératif : celui d'être suffisamment élaborée pour répondre à la complexité des problèmes, tout en restant assez simple et flexible pour s'adapter à une gestion concertée (Barge, Jolliveau, 1996).

Ainsi, les SAGE semblent pouvoir illustrer une volonté de l'Etat et du législateur de favoriser l'émergence de relations de proximité entre les acteurs locaux. Cependant ces actions pouvant être entreprises par les municipalités n'en demeurent pas moins accompagnées, sanctionnées le cas échéant, par l'autorité étatique dont on observe le rôle à chaque étape de l'intégration intercommunale : pouvoir d'initiative ou de décision à différents stades du processus de création, délimitation et reformulation du périmètre, etc.

Ainsi, en basse vallée de la Canche, l'Etat a toujours comblé les carences des décideurs locaux lorsque celles-ci étaient manifestes en matière de réglementation de l'usage des sols. C'est dans cette optique que la mise en œuvre des PPR (avant même la phase de concertation avec les élus) a résulté de l'initiative du Préfet, consécutivement à l'abstention des maires.

De la même manière, le périmètre du SAGE a été fixé par un premier arrêté préfectoral le 26 février 1999, qui regroupe 203 communes. Un second arrêté préfectoral du 13 juillet 1999 a par ailleurs désigné les membres de la Commission locale de l'eau (CLE). Cette dernière, qui impulse les orientations du SAGE, est au centre d'un dispositif d'aménagement général du bassin versant de la Canche (Villalba, 2001, p. 153). Une structure intercommunale : le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche a été créé le 13 avril 2000 dans le but d'entreprendre la maîtrise d'ouvrage des décisions et orientations prises dans le cadre de la CLE. Il intègre l'ensemble des structures intercommunales présentes sur le périmètre du SAGE. La CLE,

instituée par le Préfet le 22 juin 2000 a mis en place, en fonction des principaux enjeux définis dans le cadre du SAGE (risques, qualité des eaux, zones humides), quatre groupes de travail ayant pour objectif l'identification des caractéristiques et des problèmes majeurs présents sur le bassin versant. En dépit du fait que la thématique risque n'apparaît pas explicitement au sein des appellations des groupes de travail (Villalba, 2001, p. 154), elle n'en demeure pas moins l'une des préoccupations affichées par plusieurs d'entre eux.

Ainsi, en l'espace de quelques semaines, outre le PPRi prescrit le 17 mai 2000, les différentes institutions opérationnelles du SAGE ont été érigées. Cependant, cette rapidité ne doit pas laisser présager d'une conscience commune des acteurs locaux à entreprendre une démarche globale et intégrée concernant le risque d'inondation, et *a fortiori* de la Canche. En l'occurrence, il n'existe pas forcément d'habitudes de penser commune, et encore moins d'intérêts communs. Nous retrouvons précisément cette divergence d'intérêts entre les communes situées en aval, sujettes aux inondations, et celles plus en amont, n'ayant aucun intérêt à financer solidairement des infrastructures de défense pour un risque qu'elles ne subissent pas.

Dans le cas du SIABVC, la coordination était permise puisque proximité environnementale, enjeux, représentation et logique d'action convergeaient. En outre, cette structure intercommunale orientée vers une gestion technique du cours d'eau ne remettait pas en cause les pouvoirs locaux entre élus. Toutefois, l'échec relatif des actions du SIABVC résulte du fait que la solution technique au problème évoqué dépasse le simple cadre de la basse vallée, et donc l'espace couvert par le SIABVC. Elle concerne en effet l'ensemble du bassin versant, donc les zones productrices de ruissellement d'où l'enjeu de créer, *via* le SAGE, un syndicat mixte de bassin. Cependant, une telle création ne résout a priori en rien l'absence d'intérêt commun et de proximité institutionnelle partagée par les 203 communes du bassin. De plus, à l'instar des propositions faites au sein du SIABVC, les solutions préconisées dans le cadre du SAGE dépassent le simple cadre technique pour embrasser par ailleurs les questions d'aménagement du territoire. C'est dans cette mesure déjà qu'à l'instar des PPRi, le SAGE peut être perçu comme une ingérence dans le pouvoir des maires.

Le SAGE de la Canche représente à cet égard un outil ne permettant pas forcément une forme instantanée de cohésion ou de construction territoriale *ad hoc*, mais plutôt un outil de réflexion, de prise de conscience des préoccupations et intérêts de chacun. Au sein du Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche, certaines questions sont soulevées, sans que l'on puisse pour autant y apporter des réponses immédiates. Elles concernent notamment la cohérence d'aménagement amont-aval, ainsi que les coûts d'investissement et de fonctionnement : « *Comment organiser la cohésion entre les actions et compétences des différents acteurs publics et privés à l'échelle pertinente (animation, étude, suivi, aménagement, entretien), comment mieux prévenir les phénomènes en entretenant en quelque sorte une culture du risque ? »* (SAGE Canche, 2003, p. 17).

Le SAGE Canche recèle cependant une dimension inédite par le biais de l'intégration des considérations de gestion intégrée du cours d'eau. Autrement dit, dans le cadre du territoire du SAGE, il ne s'agit plus de raisonner en termes sectoriels (inondation, occupation des sols, usages, ressources et milieux), mais bien d'appréhender le système Canche dans son intégralité et d'en exploiter les potentialités d'un point de vue du développement local, où le fleuve est intégré. S'agissant des modalités de mise en proximité, le SAGE représente donc *a priori* une réelle innovation de mise en proximité des acteurs territoriaux. Reste que cette forme d'organisation est nouvelle et bouleverse profondément le cadre spatial décisionnel classique. En ce sens, elle se situe dans une phase de transition.

### Conclusion

70

72

73

Les dynamiques de construction territoriale ne sont pas aussi évidentes qu'il n'y paraît, et pour reprendre la terminologie de Lecoq (2001), la proximité est loin d'être providentielle. La présence de risques, notamment naturels, représente un véritable obstacle au développement de certains territoires. Notre démonstration s'est appuyée sur l'analyse des dynamiques

territoriales à l'œuvre sur la basse vallée de la Canche, territoire régulièrement soumis à des événements d'inondation dommageables.

En dépit d'une préoccupation commune et d'un intérêt commun à y remédier, les formes organisationnelles territoriales instaurées par les collectivités locales se sont pour l'heure avérées insuffisantes. Par le biais de la proposition de la notion de proximité environnementale, nous avons voulu montrer comment se formait une *emprise spécifique de la coordination*, dont la logique de construction relève des caractéristiques géographiques et plus précisément environnementales, communes aux parties prenantes. Tel a été le cas de la création du SIABVC.

D'une manière générale, nous avons voulu montrer, comme d'autres avant nous (Caron, Torre, 2001; Papy, Torre, 2002) que dans certains cas, du point de vue de la viabilité des modes de coordination, les configurations géographiques des acteurs demeuraient essentielles. Ainsi, la création d'une structure *ad hoc* ne doit pas présager *a priori* de l'efficacité de la coordination. Il est ainsi caractéristique qu'à l'échelle du SIABVC, les acteurs ont trouvé l'intérêt de coopérer en matière de lutte contre les inondations dans une perspective pour le moins étroite : celle de la mise en œuvre de mesures de protection structurelles. En revanche, la mise en œuvre des contraintes en termes d'aménagement a largement suscité l'abstention. Il en résulte donc bien une forme de proximité, notamment environnementale, puisque l'ensemble des acteurs partage à la fois une même unité environnementale matérialisée par la Canche et est préoccupé par les désordres causés par les inondations.

Cette proximité reste manifestement limitée du fait de l'existence d'intérêts divergents et du caractère partiel des moyens envisagés, et ce tant sur le plan de leur contenu que sur celui de leur emprise géographique. L'esprit de la loi de 1992 n'a donc pas encore imprégné les esprits locaux. La vision selon laquelle les inondations ne sont qu'une partie du problème de l'aménagement des cours d'eau (Gilard, 1995, p. 7) reste fort peu partagée par les acteurs.

Ces défis qui dépassent le simple cadre de la lutte contre les inondations pour s'orienter vers une gestion intégrée, suscitent par ailleurs la création d'un autre territoire fondé sur une solidarité de bassin, une vision commune et un sentiment d'appartenance. Ce territoire de projet, en cours d'élaboration par le biais du SAGE Canche, mais déjà à l'esprit de certains décideurs locaux dès 1992, se voit opposer deux obstacles majeurs : l'aspect temporel auquel il convient d'imprimer une logique de long terme (de développement mais aussi pour ce qui concerne la temporalité inhérente aux phénomènes naturels), et l'aspect territorial qui illustre le caractère intégré, enchâssé et systémique des relations entre l'hydrosytème et le système économique et institutionnel.

Terminons cependant sur un aspect plus heureux : il nous semble pouvoir déceler une réelle évolution du rôle des institutions intercommunales de la vallée de la Canche pour ce qui concerne la prise en compte de logiques s'inspirant des mécanismes naturels. Paradoxalement alors qu'en toute logique, le SIABVC aurait dû à terme disparaître du fait de la création du syndicat mixte pour le SAGE Canche, il se voit de plus en plus octroyer un rôle d'entretien du cours d'eau et de sensibilisation, tandis que le syndicat mixte pour le SAGE Canche s'oriente entre autres, vers les aménagements de mesures de protection. La relative confusion inhérente à la cohabitation entre ces deux institutions tend peu à peu à s'estomper. Il semble par ailleurs que l'idée des PPRi commence à faire son chemin dans l'esprit des décideurs locaux.

# Bibliographie

75

78

79

Barge O., Jolliveau T., (1996), « Démarche territoriale et Systèmes d'Information Géographique pour la gestion de l'eau », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 71, n°4, pp. 297-309.

Beaurain C., Maillefert M., (2004), « Territoire, action publique et proximité », in Scarwell H.-J., Franchomme M., *Contraintes environnementales et gouvernance des territoires*, Paris, Ed. de l'Aube, pp. 198-205.

Bertrand N., Gorgeu Y., Moquay P., (2001), « Intégration des formes de proximité dans la gouvernance locale », *Troisièmes journées de la Proximité*, Paris, 13-14 décembre.

Cabannes M., (2000), « L'intercommunalité entre concurrence et solidarité », Colloque international Citoyenneté, coopération décentralisée et développement des territoires, 18-19 mai, Dunkerque.

Caron A., Torre A., (2001), « Land use and neighbourhood conflicts in rural areas », *Troisièmes journées de la Proximité*, Paris, 13-14 décembre.

Colletis G., Pecqueur B., (1993), « Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? », Revue d'Economie Régionale et Urbaine n°3, pp. 489-507.

Colletis G., Gilly J. P., Leroux I., Pecqueur B., Perrat J., Rychen F., Zimmermann J. B., (1999), « Construction territoriale et dynamiques productives », *Sciences de la société*, n°48, pp. 25-46.

Domenach J., Marc E., (1998), « Intercommunalité et risques naturels. Aspects juridiques » *Ingénieries EAT*, hors série risques naturels, pp. 27-35.

Dupuy C., Filippi M., (2000), « Marchés d'organisations, territoires et confiance : le cas des réseaux de producteurs dans le domaine alimentaire » *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n°3, pp. 519-534.

Dupuy C., Torre A., (2000), « Confiance et coopération au sein des réseaux spatialisés d'entreprises », in Gilly J. P., Torre A., (s/d), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, pp. 59-95.

Gilard O. (1995), « Connaître les inondations : l'exemple de la Bourbre (Isère) », *Ingénieries EAT*, hors série risques naturels, pp. 7-16.

Gilly J. P., Grossetti M., (1993), « Organisations, individus et territoires. Le cas des systèmes locaux d'innovation », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n°3, pp. 449-467.

Gilly J. P., Leroux I., (1999), « Vers une approche institutionnaliste de la dynamique des territoires. Le cas de la reconversion du bassin de Lacq », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n°1, pp. 93-114.

Gilly J. P., Torre A., (2000), « Dynamiques de proximité : introduction » *in* Gilly J. P., Torre A., (s/d), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, pp. 9-33.

Lacour C., (1996), « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation » *in* Pecqueur B., (éd.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan.

Lahaye N. (2002), « Gouvernance territoriale d'un espace d'intérêt public. Le rôle de la proximité face à l'enjeu d'un développement durable territorial », *in* Torre A. (éd.), *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, pp. 171-189.

Lecoq B., (2001), « Dynamiques de proximité dans une économie hors de l'équilibre », *Troisièmes journées de la Proximité*, Paris, 13-14 décembre.

Letombe G., Zuindeau B., (2001), « Externalités environnementales et dynamique territoriale : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais » *Troisièmes journées de la Proximité*, Paris, 13-14 décembre.

Longuépée J., (2003), Les dynamiques territoriales à l'épreuve des risques naturels. L'exemple du risque d'inondation en basse vallée de la Canche. Thèse de doctorat en Sciences Economiques, UCLO, 17 décembre.

Mermet L., Treyer S., (2001), « Quelle unité territoriale pour la gestion durable de la ressource en eau ? «, *Responsabilité & Environnement*, Annales des Mines, Avril, pp. 67-79.

November V., (2001), « La notion de proximité suffit-elle à rendre compte de la complexité des relations entre territoires et risques ? », *Troisièmes journées de la Proximité*, Paris, 13-14 décembre.

Papy F., Torre A., (2002), « Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ? », in Torre (éd.), Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, n°33, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, pp. 151-169.

Pecqueur B., (1996), « Processus cognitifs et construction des territoires économiques », *in* Pecqueur B., (éd.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, pp. 209-226.

Rallet A., (2000), « De la globalisation à la proximité géographique : pour un programme de recherches », *in* Gilly J. P., Torre A. (s/d), *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, pp. 37-57.

Rallet A., (2002), « L'économie de proximité. Propos d'étape », in Torre A. (éd.), *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale, pp. 11-25.

Rallet A., Torre A., (2001), « Proximité géographique ou proximité organisationnelle ? Une analyse spatiale des coopérations technologiques dans les réseaux localisés d'innovation », *Economie Appliquée*, *LIV*, n°1, pp. 147-171.

Rallet A., Torre A., (2004), « Proximité et Localisation », Séminaire d'Economie Industrielle, MATISSE, Paris I, 9 Janvier, http://matisse.univ-paris1.fr/eco-indus.EI040109.pdf.

SAGE Canche., (2003), Approche hydraulique : analyse et évolution des débits, Commission « Fonctionnement hydraulique et gestion du territoire », (21 Mars), http://perso.wanadoo.fr/sagedelacanche/docs/edlhydrauPDF.pdf.

Torre A., (2000), « Economie de la proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. Eléments pour un programme de recherche », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n°4, pp. 407-426.

Villalba B., (2001), « La Canche : la parole et la gestion. Les acteurs associatifs et le risque d'inondation », *in* Laganier R. (s/d), *Méthodes pour une gestion intégrée du risque inondation*, MATE, Programme Risque Inondation, pp. 137-165.

#### Notes

1 Les auteurs tiennent à remercier les deux rapporteurs anonymes pour les remarques qui leur ont été formulées.

2 Créé au début de la décennie 1990, ce groupe de recherche a pour principal objectif d'intégrer la question de l'espace au sein de la théorie économique et d'expliquer la nature des effets de proximité. Pour davantage de détails, le lecteur peut se reporter à la lettre du GRES de mars 2002

3 Notamment par le biais de la création d'associations de défense des victimes d'inondation.

#### Pour citer cet article

### Référence électronique

Christophe Beaurain et Jérôme Longuépée, « Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du Risque d'Inondation », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 7 | 2006, mis en ligne le 10 mai 2006, consulté le 17 mars 2013. URL : http://developpementdurable.revues.org/2612; DOI : 10.4000/developpementdurable.2612

### À propos des auteurs

### **Christophe Beaurain**

Christophe Beaurain est maître de conférences en Sciences Economiques à l'Université du Littoral Côte d'Opale, et chercheur au laboratoire « Institut des Mers du Nord » de cette université. Ses thèmes portent sur l'histoire de la pensée économique et sur la dimension économique du développement durable. Il s'intéresse plus particulièrement à la question de l'intégration par les firmes des contraintes environnementales, analysée sous le prisme de la théorie économique. Il dirige actuellement un programme de recherche pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, intitulé : « politiques régionales de l'environnement et développement économique : une approche territoriale ». Ses publications les plus récentes sont : « Economie et développement durable dans les discours de la production territoriale », Mots, les langages du politique, n°72, « La ville entre dire et faire », juillet 2003, ENS éditions ; « Gouvernance environnementale locale et comportements économiques : un nouvel éclairage sur l'articulation du temps et de l'espace », Développement Durable & Territoires, n° 2, novembre 2003; « Territoire, action publique et proximité », in H. J. Scarwell et M. Franchomme (coord.), Contraintes environnementales et gouvernance des territoires, Ed de l'Aube, 2004, Paris ; « Conflits d'usage et action collective locale autour de la qualité de l'air », in T. Kirat et A. Torre (coord.), Territoires et conflits d'usage, l'Harmattan (à paraître), 2006, Paris; « Politiques publiques de l'environnement et dispositifs territoriaux : vers de nouvelles formes d'intervention de l'Etat ? », in D. Moreau et P. Matagne (coord.) : « Les effets du développement durable: vers une gouvernance territoriale locale et globale », Paris: L'Harmattan, 2006 (à paraître).

### Jérôme Longuépée

Jérôme Longuépée est maître de conférences en Sciences Economiques à l'Université d'Artois et chercheur au Centre EREIA. Ses travaux portent, d'une part sur l'évaluation des risques naturels et industriels et leur impact sur le développement des territoires, et d'autre part sur les liens entre entreprises et environnement. Il a contribué récemment au Programme National d'Environnement Côtier dirigé par Catherine Meur-Férec sur la question des risques d'érosion et de marrée noire ainsi qu'au programme dirigé par Christophe Beaurain Politiques Régionales de l'Environnement et Développement économique : une Approche Territoriale concernant les processus de patrimonialisation de l'environnement à l'échelle territoriale. Il a enfin dirigé avec Jean Marc Douguet et Olivier Petit O. le dossier n°6 de la revue *Développement Durable et Territoires* intitulé « Les territoires de l'eau ».

#### Droits d'auteur

© Développement durable et territoires

#### Résumés

Si l'approche par la proximité a préférentiellement été appliquée aux formes productives localisées, elle n'en demeure pas moins féconde pour analyser les modes de coordination entre acteurs se situant en marge du monde de la production. Tel est l'objet de cet article qui explore les formes de construction territoriale entre différentes collectivités confrontées à une préoccupation commune : le risque d'inondation. Outre cet aspect analytique, cette contribution tente de montrer en quoi l'élargissement de l'examen des formes de proximité à des acteurs et objets nouveaux (environnement, risques, collectivités territoriales et ménages) suscite une nouvelle actualité concernant les formes de proximité géographique.

Despite the dominance of localised productive forms concerns, a growing number of contributions tend to apply the proximity approach to multiple fields. This is particularly the case when territorial construction is concerned, that involves consumers, municipalities or local governments. This paper explores forms of local co-ordination between different municipalities confronted with a common preoccupation: the flood hazard. Besides this analytic aspect, our second objective is to demonstrate that the integration of new actors and objects within the proximity field (environment, hazards, municipalities and households) arouses a topical enlightenment as regards the importance of forms of geographical proximity from a co-ordination perspective.

#### Entrées d'index

*Mots-clés*: espace de coordination, inondation, proximité environnementale, proximité géographique, risque d'inondation

Keywords: environmental proximity, flood hazard, geographic proximity, space of coordination